



4 à 14, avenue des Aulnes  
78250 MEULAN-EN-YVELINES

Bâtiment	Appart.	Type	Etage
<b>C</b>	<b>303</b>	<b>2P</b>	<b>R+3</b>



Avenue des Aulnes

ENTREE	5,30 m <sup>2</sup>
SÉJOUR-CUISINE	20,99 m <sup>2</sup>
CHAMBRE	13,57 m <sup>2</sup>
SDE	6,11 m <sup>2</sup>

**Total surfaces habitables 45,97 m<sup>2</sup>**

BALCON 10,52 m<sup>2</sup>

**Total surfaces annexes 10,52 m<sup>2</sup>**

LÉGENDE DU PLAN :

LL	Lave-linge	F	Fenêtre
LL2	Lave-linge possible	PF	Porte-fenêtre
LV	Lave-vaisselle	VR	Volet roulant
R	Réfrigérateur	VB	Volet battant
CUI	Plaque de cuisson	GC	Garde-corps
Pl.	Placard	PARE-VUE	Pare vue (h : 1,90 m)
TE	Tableau électrique	S.	Seuil
EP	Eaux pluviales	All.	Allège
	Soffites et faux-plafonds		Radiateur ou sèche-serviette
⊗	Interrupteur simple	☒	PC ext. étanche
⊕	Interrupteur double	⊗	PC
⊖	Interrupteur va et vient	⊕	PC, h:1,10m
⊙	Bouton poussoir	⊖	PC handicap, h:1,10m
⊘	Sortie de fil en plafond	⊙	PC 32A cuisson
⊚	Réglette cuisine ou bandeau lumineux SdB	⊚	PC circuit spécialisé 20A
⊛	Applique ext. étanche	⊛	Prise réseau RJ45
⊜	Vidéophone	⊜	Prise lave-linge 20A
⊝	Robinet de puisage	⊝	Prise lave-vaisselle 20A
		⊞	Prise hotte

Ce logement est considéré comme évolutif au titre de la loi ELAN du 23 novembre 2018.  
Sa conception permet la redistribution des volumes pour garantir l'accessibilité ultérieure de l'unité de vie à l'issue de travaux simples.  
Le plan accessible est celui présenté au permis de construire.

NB.: le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Des variations peuvent intervenir en fonction des contraintes techniques et/ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les retombées de poutre, faux-plafonds, soffites, canalisation, ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques. Les éléments de mobiliers de cuisine, les implantations des équipements et prises électriques sont présentés à titre indicatif et ne sont pas contractuels. Les éventuelles plantations dans les jardins privatifs ou espaces communs ne sont pas contractuelles.

Date : 12/09/2023

Indice : 2